

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt, le neuf mars, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le vendredi 13 mars, à 17h00 heures, salle de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Séance du 13 mars 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 13 mars à 17 heures, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

Présents :

Membres titulaires : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Membres suppléants : M. Christian PELTIER

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

1) Compte rendu du comité syndical du 03 mars 2020

Aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

2) Convention entre la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE et le syndicat pour la prise en charge, par la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE des dépenses du syndicat, avant le vote de son budget

Le Président explique que le Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble ne peut engager de dépense dans l'attente du vote de son budget. Pour autant, certaines dépenses sont urgentes, notamment pour le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre de la construction destinée au centre de santé.

En premier lieu, il soumet au Conseil un projet de convention, dont il donne lecture, par laquelle la Commune s'engage à effectuer les premières dépenses du Syndicat pour le compte de celui-ci, sur le budget de la Commune et pour un montant maximal cumulé de 3 000 €, ces dépenses étant ensuite remboursées par le syndicat lorsque son budget et sa trésorerie le permettront.

Une discussion s'ensuit sur le projet de convention.

Le Président soumet au vote du comité syndical la proposition ci-dessus relative à la convention à passer entre la Commune et le Syndicat de communes.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

3) Dossier d'appel à candidatures pour la sélection de la maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de santé

Le Président présente le dossier d'appel à candidature qu'il compte déposer sur le site DEMATIS afin de sélectionner un maître d'œuvre pour les travaux de construction du centre de santé.

Une discussion s'ensuit. Quelques points sont à modifier dans le dossier, à savoir :

- Pour les visites sur le terrain, rajouter un horaire afin que toutes les demandes soient effectuées à la même heure,
- Prévoir des réunions de chantier hebdomadaires avec rédaction de compte-rendu,
- La négociation des offres s'effectuera avec les 3 premières offres les plus intéressantes,
- Prévoir un urbaniste dans l'équipe qui sera constituée par le maître d'œuvre,
- Revoir le programme pour qu'il soit conforme à la réalité des délais

Après avoir réalisé les modifications, le comité syndical autorise le Président à déposer le dossier d'appel à candidatures sur le site DEMATIS et à signer toutes pièces correspondantes

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

4) Demande de subvention DETR

Le Président explique que, par anticipation, la commune de Bellegarde En Marche a déposé un dossier de demande de subvention DETR 2020 pour la construction du centre de santé.

Après avis des services de la sous-préfecture et puisque le syndicat est créé, il vaut mieux que ce dernier dépose lui-même ce dossier.

Il rappelle que les travaux, estimés par le CAUE de la Creuse, s'élèvent à 500 000 € et que le plan de financement est le suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Coût des travaux	500 000 €	
Subvention DETR 35 %		175 000 €
Subvention DSIL 15 %		75 000 €
Subvention Région 20 %		100 000 €
Autofinancement		150 000 €
Total	500 000 €	500 000 €

Les sommes seront inscrites au budget 2020.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical acceptent de déposer cette demande de subvention auprès de la sous-préfecture.

Pour	Contre	Abstention
04	0	0

5) Demande de subvention DSIL

Le Président informe les membres du comité syndical que les services de la préfecture ont inscrit le projet de construction du centre de santé dans la dotation des subventions DSIL pour l'année 2020. Ils attendent de savoir si ce projet est retenu.

Pour l'instant, il n'est pas nécessaire de déposer de dossier de demande de subvention. Lorsque le syndicat sera prêt à signer les marchés de travaux, il faudra alors prévenir la préfecture et Mme GRANDET nous indiquera les formalités à effectuer.

6) Demande de subvention de la région

Le Président informe les membres du comité syndical qu'une réunion est prévue pour discuter de la subvention avec les instances de la Région.

7) Demande de subvention du département

Le Président va se renseigner pour savoir si le département subventionne ce type de projet.

La séance est levée à 18h30